

# Année 1997

Yonne Républicaine Janvier 1997

## Le secrétariat de mairie dans un bureau plus grand

**Saint-Martin-des-Champs** - Lors de sa dernière séance, le conseil de Saint-Martin-des-Champs s'est penché sur l'aménagement d'un nouveau bureau du secrétariat de mairie. Suite à la décision du 18 octobre 1996 d'aménager un bureau plus grand pour le secrétariat, le maire présente un devis de l'entreprise Baudot à Saint-Fargeau. Le conseil, après en avoir délibéré, accepte la nature et le montant des travaux.

Les autres dossiers.

**Travaux mairie-foyer.** - Le conseil retient les entreprises les moins disantes pour effectuer les travaux. Maçonnerie Ets Moreau à Saint-Martin-des-Champs ; couverture, Ets Saujot à Saint-Fargeau.

**Travaux lavoir.** - Le conseil retient l'entreprise Manlay à Ronchères pour effectuer les travaux de couverture sur le lavoir.

**Echange de chemins.** - Suite à la proposition de M. Maury-Mauriot d'échanger le chemin rural n° 13 traversant sa propriété avec le chemin entre le champ des Guilliens MH 122 et le champ de la Trée MH 120, le conseil municipal accepte la proposition.

**Cimetière.** - Le conseil décide d'ouvrir une enquête pour les tombes abandonnées du cimetière. MM. Hermier et Guerville sont nommés pour s'en occuper.

**Réfection de l'église : quatrième tranche.** - Le conseil ayant décidé de poursuivre le programme des travaux de réfection de l'église (quatrième tranche), le maire donne lecture de l'arrêté du ministère de la Culture attribuant une subvention de 14,40 %. Le conseil désigne Vincent Dufour, architecte, pour assurer l'étude et la direction des travaux.

**Intercommunalité.** - Le conseil donne un accord de principe au projet d'intercommunalité des communes du canton de Saint-Fargeau, sous réserve de commencer par étudier les projets que les communes concernées pourraient mettre en commun.

Yonne Républicaine 9 Mars 1997

## Nadège dans ses nouveaux locaux

**Saint-Martin-des-Champs** - Nadège Olejnik, la secrétaire de mairie de Saint-Martin-des-Champs, a emménagé dans ses nouveaux locaux. La municipalité lui a fait aménager, dans une pièce de l'ancien logement de l'instituteur, un nouveau bureau plus spacieux et plus fonctionnel. « Comme maintenant des instituteurs à Saint-Martin-des-Champs nous n'en avons plus. Et puis, avec l'arrivée du matériel informatique, l'ancien local était devenu vraiment trop petit. Ce nouveau bureau de secrétariat était indispensable », explique Roger Foutrier, le maire de Saint-Martin-des-Champs.



## Une fête champêtre très réussie à l'étang Lélou

**Saint-Martin-des-Champs** – « Et si on faisait la fête à l'étang Lélou ? » C'est ce qu'ils ont dû se dire à Saint-Martin-des-Champs, dans les années 72-73, au moment où le club des aînés s'est constitué.

Maintenant, on ne se pose plus la question : on y va, à l'étang Lélou, pour faire la fête, le dernier dimanche de juillet. « Y avait personne aujourd'hui à Saint-Fargeau », disait un commerçant dimanche soir, « il paraît que tout le monde était à l'étang Lélou. »

Pourquoi cette petite fête champêtre a-t-elle tant de succès ? Parce qu'elle est sans prétention. Parce qu'on s'y retrouve entre amis. Parce que le cadre plaît. Les tables sont installées sous des grands chênes qui fournissent leur ombrage. Loin de la moiteur des maisons, près du plan d'eau qui rafraîchit l'air et offre le spectacle de son miroir encadré de jonc verts. L'air est parfumé à la menthe. Il en pousse sur le sable. Et puis, le comité des fêtes, depuis le matin, jusqu'à la nuit tombée organise des activités qui plaisent.

Ça commence le matin par le concours de pêche. Il n'y avait pas un monde fou huit adultes et sept enfants, mais enfin ça fait un peu d'animation quand même. Il y a toujours des visiteurs. Les poissons ne se sont pas énervés pour venir remplir les bourriches. Les prises du vainqueur pesaient 410 g.

Après les claquements de mâchoires du repas, c'est le claquement des boules, pour le concours. Là, bravo l'ambiance. On se passionne. On s'interroge, on s'angoisse, Madame vient reconforter monsieur pris un moment par le doute. Et ça dure !

Au moment du feu d'artifice, à la nuit tombée, les boules continuaient leur recherche du cochonnet dans la semi-obscurité. Des jeux étaient proposés au public. La musique de Saint-Fargeau a donné un concert. On pouvait tirer à la carabine et au revolver.

« On a bien réuni cette année », dit Claude Guyard, le président du comité des fêtes. « Il y a eu beaucoup de monde ». Saint-Martin-des-Champs est un petit village de 280 habitants mais des jeunes s'installent et le nombre des enfants augmente. Le comité des fêtes leur offre des cadeaux à Noël, la course aux oeufs de Pâques et un voyage à Nigloland en été : la fête de l'étang procure des ressources.

Pour terminer la journée, pour remercier le public d'être venu, le comité des fêtes tire un petit feu d'artifice. Et le public revient, des centaines de personnes se tournent vers la digue pour regarder la belle bleue, la belle rouge, tandis que les haut-parleurs dans le bois continuent de plaisanter et que les guirlandes électriques éclairent le sous-bois.

J.-H. Villaret remporte le concours de pêche dans la catégorie adultes et Damien Gottardi dans la catégorie enfants.



---

Le Puisayen Septembre 1997

## FÊTE DE L'ETANG LELU

Chaque année, c'est bien connu, le dernier dimanche de Juillet a lieu à quelques kilomètres de Saint-Martin-des-Champs, la fête de l'étang Lélou.

Cette année encore, donc le 27 juillet, elle a connu son habituel succès : concours de pêche le matin, déjeuner à l'ombre des chênes avec une soixantaine de convives, concours de boules et animations diverses l'après-midi avec beaucoup de monde venu chercher détente, tranquillité et fraîcheur.



Seul incident à noter un "accident de travail" au cours du repas de midi. Olivier, en débouchant une bouteille,



a été violemment agressé par... le tire-bouchon et s'est coupé près de l'arcade sourcilière. Pas grave, mais à cet endroit le sang coule vite. Heureusement, David a trouvé et utilisé ce qu'il fallait pour arrêter l'hémorragie : de la moutarde ! Il fallait y penser ! L'écoulement sanguin s'est arrêté net. Quant à la bouteille, elle fut évidemment vaincue et vidée.

